

L'an **DEUX MIL VINGT SIX**, le **DEUX FEVRIER à 19 heures 00 minutes**, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Ville d'**AOUSTE SUR SYE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme Sylvie CAUMETTE, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/01/2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 22

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 17

Secrétaire de séance : Mme Sylviane DEGALLAIX-GIRAUD.

Présents : Mme CAUMETTE Sylvie, Mme PIEYRE Marie-Josèphe, Mme GIRARD Monique, Mme AUDINOT Sylvie, M. MERIEAU Thierry, M. BARNIER Éric, Mme DEGALLAIX-GIRAUD Sylviane, M. FAURE Laurent, Mme MERIEAU Catherine, M. TRON Frédéric, M. CHOUPAS Sébastien, Mme BODIN-CASALIS Rodène, M. CHAZALETTE Vincent, M. HUYGHE Philippe, M. MARLHENS Denis, M. SYLVAIN Fabien.

Absents excusés : M. JEGOU Laurent.

Absents : Mme BEAUCREUX-DERVIN Brigitte, M. CHENIER David, Mme DE MEYER Justine, Mme FURNON Sandrine, Mme ETROY Muriel.

Pouvoirs : M. JEGOU Laurent donne pouvoir M. MERIEAU Thierry.

Le procès-verbal de séance du conseil municipal du 05 janvier 2026, transmis à l'ensemble des membres, est approuvé par 16 voix pour et 1 abstention (M. SYLVAIN).

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le lundi 9 mars 2026 à 19h dans la salle du conseil, la désignation du secrétaire de séance sera décidée lors de cette séance.

Infos diverses

1. Evènements passés :

- Cérémonie de vœux de Marie Pochon, Députée de la Drôme le mardi 6 janvier à 19h à la polyvalente de Mirabel et Blacons
- Vœux du maire et du conseil municipal le samedi 10 janvier à 11h à la salle des fêtes
- Assemblée Générale de l'Amicale du don du sang le vendredi 16 janvier à 17h à la salle des fêtes
- Vœux au personnel communal le mardi 20 janvier à 19h à la salle des fêtes
- Mme Girard Monique remercie tous les élus qui ont participé à la gestion des divers ses cérémonies de vœux organisées par la commune.

2. Evènements à venir :

- Assemblée Générale extraordinaire de l'association « Les Amis des Chantiers Citoyens » le mardi 3 février à 18h à la salle des fêtes.

Commissions et réunions de travail à venir :

Commission / Réunion	Date	Horaire	Lieu
« CCAS »	13 FEVRIER 2026	17:30	Salle du Conseil municipal
« Vie associative-Fêtes-Culture »	16 FEVRIER 2026	18:30	Salle Pitchoune
« COFIL Cuisine Centrale »	03 FEVRIER 2026	18:30	en mairie
CORRESPONDANT DEFENSE	03 FEVRIER 2026		
CS DU SMPAS	16 FEVRIER 2026	18 H	CRA Piegros la Clastre
CS SMEDG	19 FEVRIER 2026	18 H	le du Conseil Mirabel et Blac
ECODROME		10H30	SAILLANS
Conseil Communautaire	jeudi 26 février 2026		

Il est immédiatement passé à l'examen de l'ordre du jour

1. Affaires foncières : Examen de DIA

Il est rappelé que, par délibération en date du 09 Janvier 2017, le droit de préemption urbain renforcé (D.P.U.) s'applique sur la totalité des zones U et des zones d'urbanisation future AU, du P.L.U. approuvé le 8 novembre 2016.

Il est présenté alors une D.I.A, concernant le(s) tènement(s) immobilier(s) suivant(s) :

* section AD numéro 300, un bien bâti situé au 59 Grande Rue sur une parcelle d'une surface de 230 m², appartenant à ELINAND Frédéric, formulée par l'étude de Maître Laurent KOSMALA, notaire à Crest.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas user de son droit de préemption sur ce(s) bien(s),
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer ou en cas d'absence, ou de tout autre empêchement, un adjoint, un conseiller délégué, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2. Avenant au bail de location d'IVDD (médiathèque)

Madame le Maire expose :

En 2023, avec l'aide du SDED26, la commune a étudié la faisabilité d'un réseau de chaleur.

Dans un contexte à la fois d'inflation et de fluctuation des prix du gaz, la solution d'un réseau de chaleur au bois déchiqueté est apparue plus sécurisante, tout en étant plus locale, économique et écologique. La coopérative DWATTS a été mobilisée pour sa réalisation durant l'année 2025. Son financement a été en grande partie assuré par des Crédit d'Economie d'Energie (CEE), à hauteur de plus de 300 000 € et par le fond Chaleur (ADEME). L'obtention des CEE n'a été possible que grâce à la connexion d'un autre usager que la commune au réseau de chaleur : l'association IVDD (Initiative en Val de Drôme). Pour cela, DWATTS devra facturer les consommations de chauffage en direct à IVDD, augmentant sensiblement leur loyer.

Actuellement, IVDD paye un loyer de 464 €, comprenant toutes les charges de consommation. Ce bail a été signé en août 2014, permettant ainsi de soutenir l'association d'utilité locale. Pour ne pas mettre en difficulté l'association, il convient de signer un avenant au bail permettant de déduire du loyer les charges de chauffages facturées à l'association par DWATTS. Ces charges sont estimées à 1500 € / an, soit 125 €/ mois. Il est convenu de déduire du loyer cette estimation qui sera ensuite mise à jour en fonction des consommations réelles, chaque année.

Par ailleurs, il est proposé d'ajouter une clause de révision du loyer annuel à cet avenant, qui n'a pas été prévue initialement. Cette hausse est encadrée par la loi, la formule de calcul est la suivante :

(Loyer X IRL applicable à la date de révision) / IRL de l'année n-1

IRL = Indice de Référence des Loyers.

Cette proposition s'applique à l'ensemble des locataires lorsque la clause de révision est prévue au bail de location, elle s'applique à IVDD dans un souci d'égalité de traitement vis-à-vis des autres locataires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant,
- **AUTORISE** le Maire à signer cet avenant.

3. Bail emphytéotique ENERCOOP

Madame le Maire expose :

Par délibération n° 2022_11_02 en date du 07 novembre 2022, le conseil municipal a décidé de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) spontanée pour le développement d'un projet photovoltaïque.

Suite à cette démarche, la commune a publié une mesure de publicité le 26/11/2022 dans la presse locale « Le Dauphiné Libéré » afin de sonder l'existence éventuelle d'offres concurrentes.

A la suite de ces consultations, la commune a conclu une promesse de bail avec la Société Coopérative d'intérêt collective (SCIC) Enercoop Auvergne-RhôneAlpes, en vue de l'installation d'un projet de parc photovoltaïque sur le site des sapines, sur la parcelle communale nouvellement cadastrée AE 752.

Une promesse de bail avait été validée par le conseil municipal du 5 juin 2023. Depuis la signature de la promesse de bail, toutes les conditions suspensives ont été levées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le bail emphytéotique conclu avec Société Coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Enercoop Auvergne-Rhône Alpes,
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à l'exécution de ce bail.

4. Demande de subvention - course d'orientation

Madame le Maire expose :

Dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) d'Aouste-sur-Sye, des actions de sensibilisation et d'animation vont être menées avec l'école élémentaire. Parmi ces actions, il a été convenu de réaliser une course d'orientation autour du patrimoine naturel et historique, grâce au soutien du Département de la Drôme et avec la participation de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Course d'Orientation (Lauraco). Ce dispositif est financé à 50 % par le Conseil Départemental.

Cette course d'orientation permettra de réaliser deux parcours fixes pour deux publics : scolaires et familles, dans le centre-bourg et autour de la rivière Drôme. Un autre parcours sera réalisé avec des cartes à codes, de manière à être réutilisé par les écoles.

La commune s'engage, d'une part à recourir à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Course d'Orientation (Lauraco), pour la mise en place du parcours, et à proposer l'inscription de son ELO (Espace Loisir d'Orientation) au PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires).

Cela implique que les trajets proposés au public pratiquant devront se faire soit :

- sur des voies communales ;
- des chemins ruraux inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée en tant que Réseau) ;
- sur des parcelles privées conventionnées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le dépôt d'une demande de subvention pour un budget de 10 000 € de dépense subventionnée à 50 %, soit 5 000 € de dépenses, prises sur le budget de l'ABC, déjà validé.

5. Demande de subvention aux travaux d'économies d'énergie pour le « confort d'été » des bâtiments communaux

Madame le Maire expose :

En vertu des articles L2224-31 et L2224-34 du CGCT qui fixent le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Énergie (AODE), Territoire d'énergie Drôme - SDED a adopté, en Comité Syndical du 28 septembre 2021, le règlement de sa Compétence Efficacité Énergétique.

L'adhésion annuelle au SDED et à ses services d'accompagnement permettront à la commune d'Aouste-sur-Sye d'avoir accès :

- à un conseil technique pour préconiser les travaux de performance énergétique les mieux adaptés à un bâtiment donné,
- à une aide aux dépenses répondant aux critères des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Selon le caractère prioritaire ou complémentaire des actions envisagées, le taux de l'aide est de 50 % ou de 20 % de la dépense éligible présentée par la collectivité, dans la limite d'un cumul d'aides maximum de 50 000 € sur une période de trois années civiles glissantes.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce dispositif, la commune s'engage à adhérer jusqu'au 31 décembre 2026 au service de Conseil en Énergie du SDED, lui permettant d'accéder à une connaissance précise des consommations du patrimoine communal, à des conseils sur les améliorations énergétiques à réaliser et à pouvoir solliciter chaque année civile une aide financière pour ses travaux éligibles.

En contrepartie, dans le cadre du dispositif national des Certificats d'économies d'énergie (CEE) Territoire d'énergie Drôme - SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

La commune d'Aouste-sur-Sye projette des travaux d'aménagement sur les bâtiments Mairie, écoles, médiathèque, gymnase et salle des fêtes, consistant notamment aux installations suivantes :

- Brasseurs d'air aux plafonds

- Mise en place de volets roulants à lames orientables ;
- Pose de stores « screen » extérieur ;

Le montant global estimatif de l'opération s'élève à 82 080 € HT.

L'Etat sera également sollicité pour un financement au titre de la DETR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 1 abstention (M. JEGOU) :

- **APPROUVER** le règlement d'intervention du SDED pour les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire, joint en annexe,
- **DECIDER** d'adhérer au service de Conseil en Energie du SDED jusqu'au 31 décembre 2026, à raison de 0,50 €/hab pour une population totale de 2 733 habitants (chiffres INSEE en vigueur eu 1er janvier 2023), soit un montant de 1267 €,
- **AUTORISER** Madame le Maire à solliciter auprès de Territoire d'énergie Drôme – SDED une aide financière de 20 % à 50 % du montant HT des travaux d'économies d'énergie inclus à l'opération « Confort d'été », pour un montant de 35 000 €,
- **DECIDER** de céder à Territoire d'énergie Drôme - SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) qui seront issus des travaux réalisés,
- **AUTORISER** Madame le Maire à solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

6. Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec SOLIHA, bâtiment Saint-Christophe

Madame le Maire expose :

Depuis 2020, la commune d'Aouste-Sur-Sye s'interroge sur le devenir de l'ancienne école Saint-Christophe dont elle est propriétaire. Le bâtiment est vacant depuis 2018 et dans un état de plus en plus vétuste. De nombreux travaux sont à prévoir. Dernièrement, un appel à projet a été mené pour y installer un projet de tiers lieu, qui n'a pas abouti.

Au regard des besoins en logements identifiés sur la commune, la Commune sollicite le service Maitrise d'ouvrage d'Insertion de SOLIHA Drôme pour étudier la faisabilité d'une opération intégrant une offre locative sociale.

Dans le cadre de la présente convention, la mission de SOLIHA Drôme consistera à apporter son expérience et ses compétences en accompagnement à Maîtrise d'Ouvrage pour :

- Intégrer les attentes et les besoins déjà recueillis lors des précédentes études et appels à projet ;
- Etudier l'opportunité de réhabiliter l'école Saint-Christophe pour créer du logement locatif social en intégrant ou non au programme de l'activité ;
- Définir des scénarios programmatiques et en étudier la faisabilité technique et financière ;
- le cas échéant assister la maitrise d'ouvrage dans la passation des marchés de maitrise d'œuvres et de travaux pour réaliser le scénario de réhabilitation retenu.

Dans le cas d'une mise en œuvre de l'opération retenu, au regard du scénario retenu, une autre validation aura lieu en Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage établie au profit de la Commune d'Aouste-sur-Sye avec SOLIHA,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette étude.

Informations et questions diverses

- Présentation Prévention Spécialisée en début de conseil
- Planning de présence pour la tenue des bureaux de vote des élections municipales des 15 et 22 mars 2026
- Information carnaval : 28 février 2026 à partir de 14h30 Déambulation dans le village avec la présence de Atopik Group (Batucada). Un goûter sera offert par le sou des écoles. Thème Libre.
- Bilan sur l'Arbre à Vœux
- Laurent Jégou veut savoir s'il y aura d'autres silo de tri semi-enterrés installés sur la commune. Frédéric Tron que c'est au programme de la 3CPS.
- Les Anciens Combattants informent que dorénavant, ils ne prendront en charge que 2 gerbes par an, et qu'il souhaite que la municipalité prenne le relais pour les autres compositions.

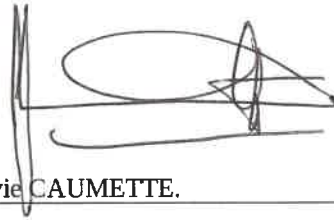
- Clôture de la séance à 21h30 -

Le secrétaire de séance,



Sylviane DEGALLAIX-GIRAUD.

Le Maire,



Sylvie CAUMETTE.